



LYON PESD 53 RUE Philippe de Lasalle 69004 Lyon Tel.04.78.27.89.82

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (4 –11 ANS)

Ce règlement intérieur

est à lire et à accepter avant toute inscription à l'accueil de loisirs.

Il est une garantie minimum de la sécurité et du bon accueil de votre enfant.

I. PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les activités ont lieu au complexe sportif, **53 rue Philippe De Lassalle** à la croix rousse.

Nous accueillons les enfants âgés de **4 à 11 ans** pendant toutes les vacances scolaires, en journée complète, avec repas ainsi que les mercredi après-midi.

Pendant les vacances scolaires, les activités ont lieu au complexe sportif « **René Baillieu** » situé au 53 rue Philippe De Lassalle à la croix rousse.

Pendant les mercredis, les activités ont lieu dans l'école « **Joseph Cornier** » situé au 23 rue Jacquard 69004 dans laquelle la structure bénéficie d'une salle d'activité, d'une couchette, d'un gymnase et d'un restaurant scolaire.

La PESD propose un Accueil de Loisirs Sans Hébergement à dominante sportive pour que vos enfants grandissent, s'instruisent et s'épanouissent dans une ambiance chaleureuse et familiale.

L'Accueil de Loisirs répond à un besoin de garde, de socialisation et favorise l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre.

L'Accueil de Loisirs est découpé en trois groupes distincts :

- Les 4-5 ans.
- Les 6-8 ans.
- Les 9-11 ans.

Les secteurs de la **petite enfance/enfance** sont sous la responsabilité du **Directeur M OLIVIERO Gaëtan** et du **Directeur-adjoint SMAIL Nehil**.

Ces référents sont à votre disposition pour tout ce qui concerne l'accueil de loisirs.
Les animateurs encadrent vos enfants tout au long de la journée.

II. INSCRIPTIONS

En fonction des périodes, des journées d'inscriptions sont organisées 1 mois avant le début des vacances.

Les modalités et les dates d'inscriptions sont mises à disposition par les responsables de l'accueil de Loisirs.

(Les dates d'inscriptions sont envoyées aux familles par mail et disponible sur le site www.lyonpesd.fr)

Aucune inscription ou réservation ne sera faite par téléphone.

Inscriptions pour les vacances : Inscription de l'enfant à la journée.

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Carnet de santé
- Dernier Quotient Familial attribué par la CAF ou Avis d'imposition/non imposition
- Numéro d'allocataire CAF
- Du certificat médical (attestant que votre enfant est apte à la pratique de tous les sports et à jour de ses vaccins) de moins de **3 mois**.
- Moyen de paiement (Espèces, Chèques, Chèques Vacances)

En cas de **dossier incomplet**, l'inscription ne sera **pas prise en considération**.

L'inscription n'est **considérée comme définitive** que si le **dossier est complet, signé et acquitté**.

Concernant le quotient familial, en **l'absence du justificatif** avant le début du séjour, le **montant maximal sera appliqué**.

Le QF pris en compte lors de l'inscription sera celui en cours du point de vue de la CAF à cette date-là. Il pourra être réajusté une fois dans l'année en Janvier, sous justificatif CAF (changement de situation).

L'adhésion et l'assurance pour l'année scolaire est de **16 euros**. (Seulement si l'enfant n'est pas déjà inscrit dans une activité de la PESD).

ANNULATIONS -DESISTEMENT-RETARD

Toutes inscriptions au centre de loisirs est définitive.

Pour les absences durant le séjour, aucun remboursement ne sera effectué.

Sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical (**précisant les jours d'arrêt**), Le certificat médical doit être déposé dans les 48 heures au centre de loisirs.

Retard parents accueil du matin : En cas de retard à l'arrivée (après 9h00), il ne sera pas possible d'accueillir votre enfant qui restera sous votre responsabilité. En fonction des programmes, les horaires d'accueil peuvent être modifiés (exemple : sorties à la journée). Veuillez-vous référer au programme et vous informer auprès des équipes.

Les enfants ne peuvent pas être accueillis en cour de journée (sauf cas exceptionnel avec accord de la direction et présentation d'un justificatif).

Retard parents accueil du soir : En cas de retard répétitif des parents après 18h (fin d'activité), la direction pourra refuser l'enfant pour la suite du séjour.

III. HORAIRES D'OUVERTURE

Vacances scolaires :

Accueil du matin	Entre 8h00 et 9h00
Accueil du soir	Entre 17h00 et 18h00
Mercredis après-midi	
Accueil du midi	Entre 12h00 et 12h20 ou 13h15 et 13h30
Accueil du soir	Entre 16h45 et 17h30

ATTENTION

Les personnes (**adultes ou enfants de plus de 14 ans mandatés par les parents**) autorisées à venir chercher l'enfant seront uniquement les personnes indiquées lors de l'inscription par les parents, sur le dossier de l'enfant. Ces personnes devront **impérativement présenter une pièce d'identité**, à l'équipe, lors de leur première venue.

Pour toute personne non-inscrite dans le dossier, **une autorisation de la part des parents devra obligatoirement être remplie** avec le directeur ou directeur-adjoint. De plus, le parent devra prévenir la personne, exceptionnellement autorisée, de **se munir d'une pièce d'identité, sinon l'enfant ne pourra pas partir avec la personne en question.**

Dans le cas où les parents sont amenés à venir chercher l'enfant de manière tout à fait exceptionnelle, avant les temps d'accueil prévus, ils devront le signaler au responsable, et **remplir une fiche de sortie exceptionnelle.**

Pour le bon déroulement des activités, il est demandé aux parents de bien respecter les horaires d'accueil, et de **signaler par téléphone les retards ou par mail les absences.**

Si l'enfant n'est pas parti après l'heure de fermeture de l'Accueil de Loisirs (18h00) le responsable sera amené, sans aucune nouvelle des parents, à appeler les services de police pour que l'enfant soit confié aux services sociaux adaptés.

IV. CONDITIONS D'ACCUEIL

Vacances scolaires :

L'accueil se fait à la journée, avec le repas.

REPAS :

Des repas sans viande sont prévus, tout régime alimentaire particulier ou allergies doivent être signalés à l'inscription.

GOÛTER :

Le goûter de l'après-midi est fourni par le centre.

Mercredis après-midi :

L'accueil se fait l'après-midi.

REPAS :

Le repas doit être fourni par les parents dans une glacière.

GOÛTER :

Le goûter doit également être fourni par les parents dans une glacière.

Vacances scolaires + Mercredis après-midi :

MALADIES

Les enfants malades, fiévreux, contagieux (diarrhée, angine, conjonctivite, varicelle, poux...) ne sont pas admis afin d'éviter une contagion et pour leur confort personnel. Il est demandé de fournir un certificat de non-contagion au retour.

Si l'enfant est fiévreux ou malade dans la journée, les parents sont automatiquement prévenus. **Dans le cas où nous ne pouvons pas vous joindre, l'accueil de loisirs contactera un médecin de garde ou les Urgences. Les frais engagés seront à la charge des parents.**

Au vu de la loi, le personnel du Centre n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants, par conséquent, les parents doivent prendre les dispositions nécessaires.

Les vaccinations doivent être obligatoirement à jour pour accueillir un enfant en collectivité. L'enfant doit être à jour dans les vaccinations suivantes :

- DT POLIO
- ROR (conseillé)

Les enfants qui auraient un comportement affectant l'équilibre du groupe et l'encadrement par les animateurs notamment sur le plan de la sécurité et des activités prévues, ne peut pas être maintenue dans l'effectif de l'accueil de loisirs après qu'une rencontre ait eu lieu avec les parents

V. QUELQUES CONSIGNES

- des vêtements **adaptés aux activités et aux sorties** (survêtement, baskets, k-way, pas de vêtements fragiles ni bijoux de valeur...)
- des vêtements de rechange en cas de petit incident

Il est souhaitable de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

Le Centre de loisirs ne pourra être tenu pour responsable de la dégradation ou de la perte de vêtements, sacs bijoux ou autres objets personnels. Il est également demandé aux parents de s'assurer de n'avoir rien oublié avant de repartir avec leur enfant.

A VOTRE ARRIVEE

Vous devez **systématiquement** signaler à l'équipe l'arrivée de votre enfant et donner si nécessaire quelques infos pour le bon déroulement de la journée.

Demander à l'équipe les programmes de la période en cours. Ils sont envoyés par mail aux familles et disponible à l'accueil pendant tout le séjour.

Si votre enfant est absent ce jour là, nous vous prions d'en prendre connaissance par téléphone ou à l'accueil.

AU DEPART DE L'ENFANT

Vous devez **impérativement** prévenir l'équipe et signer le registre des signatures.

N'hésitez pas à échanger avec les animateurs au sujet de la journée de votre enfant ou de tout autre chose.

Vous avez également la possibilité de prendre rendez-vous avec un des responsables si vous en éprouvez la nécessité.

VI. REMARQUES

Des informations concernant le Centre de loisirs sont régulièrement transmises (dates d'inscription).

N'oubliez pas de signaler aux responsables tout changement (adresse, téléphone, situation familiale...), ces mises à jour sont nécessaires pour le bon accueil de votre enfant et pour sa sécurité.

L'équipe de direction
Centre de loisirs de la PESD
alsh.pesd@free.fr
04-78-27-89-82 / 06-14-17-12-53